

Compte-rendu de la conférence

CERI



Penser le désordre mondial.

De quels outils dispose-t-on ?

Zaki Laidi et Hubert Védrine

10 avril 2007

Rapporteur : Florent Parmentier

Intervention de Zaki Laïdi

Le débat porte sur le paradigme interprétatif de l'ordre international, et l'articulation entre le questionnement théorique et les débouchés empiriques. Zaki Laïdi introduit donc une distinction entre trois schémas d'analyse :

1. le modèle réaliste
2. celui de la gouvernance par les normes, défendu par les interdépendantistes / libéraux / institutionnalistes
3. celui de l'empire (que ce soit pour l'approuver ou le critiquer ; libéraux, post-marxistes comme Hardt et Negri)

Ces paradigmes sont développés au sein de diverses écoles dont les analyses ne sont pas totalement cohérentes, ni unitaire, et la question demeure : laquelle nous permet de mieux penser le désordre mondial.

La vision réaliste du système international repose sur quatre postulats fondamentaux.

Le système international est fondamentalement anarchique, il n'y a pas de principe d'ordre supérieur, et les Etats ont pour impératif absolu leur survie. L'un des théoriciens les plus brillants de cette approche est le néo-réaliste défensif Kenneth Waltz.

Les Etats sont les acteurs dominants du système international. Ce primat signale un angle mort de l'analyse réaliste, à savoir le transnationalisme. John Mearsheimer reconnaît d'ailleurs dans un article récent que son cadre d'analyse ne lui permet pas de bien comprendre le phénomène Al-Quaida.

Les Etats ont des prédispositions au conflit, à travers la défense de leurs intérêts vitaux, jugés stables dans la durée. Ainsi, De Gaulle employait le terme « la Russie de toujours » pour désigner ce qui était alors l'URSS.

Enfin, les réalistes sont assez sceptiques vis-à-vis du rôle des institutions internationales, jugé nuisible ou inopérant : elles ne peuvent exister que si elles servent le rôle des Etats, et ne produiraient que des effets marginaux dans la coopération interétatique. Cependant, on peut objecter que l'OTAN n'a pas disparu au cours des années 1990, malgré la disparition des causes premières qui ont conduit à sa création (effet d'hystérèse), contrairement au souhait de plusieurs éminents réalistes. George Kennan (1904-2005), par

exemple, le théoricien de l'endiguement (*containment*) destiné à contrer l'expansionnisme soviétique lors de la guerre froide, souhaitait après 1991 la dissolution de l'organisation.

Les tenants de la gouvernance par les normes diffèrent de cette première approche, presque point par point.

Le système international repose sur les Etats, mais s'appuie également sur autre chose : des principes de légalité, de légitimité, et d'autres logiques et acteurs. Les dynamiques transnationales et sociales ont une dimension normative qui encadre le système international. De ce point de vue, les Droits de l'Homme participent à la formation dudit système. La négociation de la « troisième corbeille » de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (1975) apparaissait à l'époque comme une acceptation formelle des Droits de l'Homme de la part du bloc de l'Est contre la reconnaissance du *statu quo* de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Le rôle de la dissidence est-européenne, qui faisait appel aux Droits de l'Homme, a contribué à la fin des régimes communistes.

Les idées, les préférences sociales et les valeurs existent en dehors des Etats ; les intérêts des Etats sont eux-mêmes des construits sociaux. Lorsque le Royaume-Uni et la France attaquent l'Egypte après la nationalisation du canal de Suez, ce sont leurs « intérêts vitaux » qui sont supposés menacés. Les permanences géopolitiques ne sont pas intangibles, les intérêts sont redéfinis et renégociés.

Les tenants de la gouvernance par les normes accordent une attention accrue au rôle des institutions et de la socialisation qui influencent le comportement des Etats. Certes, l'ONU n'existe que par les Etats, son fonctionnement dépend d'eux. Toutefois, la question de la légitimité du recours à la force a prouvé son effet lors de la guerre d'Irak de 2003 ; en effet, si elle n'a pas empêché la guerre, l'illégitimité de l'attaque en dehors du cadre des Nations Unies a été préjudiciable aux Etats-Unis.

La gouvernance par les normes induit un pouvoir égalisateur entre les souverainetés. Dans ce cadre, les grands acteurs doivent s'accommoder des plus petits, à l'instar de ce qui se passe à l'OMC, puisque les décisions s'y prennent par consensus.

Les partisans de l'empire ont une approche qui est davantage descriptive que prescriptive, ils sont caractérisés par une très forte hétérogénéité. L'Union Européenne pensée

comme empire¹ ne renvoie pas à la même définition de l'empire que celle appliquée aux Etats-Unis².

L'empire se caractérise comme une forme d'intégration qui va au-delà des Etats-nations constitués. Le marché est l'une de ses modalités possibles. L'empire n'est pas ce qui cherche à territorialiser, mais à dominer les non-dominés.

La conceptualisation de l'empire est sujette à une grande hétérogénéité, notamment au niveau de l'intégration.

Enfin, l'idée de frontière, centrale dans l'approche westphalienne du monde, est dévalorisée. Les élargissements successifs de l'UE ont pu donner l'impression d'une « Europe sans rivages »³. Peut être est-on en train d'assister à une reterritorialisation de l'UE, à travers les interrogations sur sa « capacité d'absorption » de nouveaux membres.

Au terme de ce panorama, les réalistes dégagent des permanences géopolitiques et historiques, au risque de tomber parfois dans une vision trop statique. Ils tendent à réifier l'Etat, sous-estiment sa plasticité et ses évolutions. Le débat sur la réalité de l'affaiblissement de l'Etat causé par la dynamique de mondialisation semble de toute façon fondamentalement mal posé. Le problème de l'Etat doit plutôt s'analyser à l'aide du couple rationalité publique ou privée : un « Etat capturé » obéit à une logique privée, alors qu'une ONG peut très bien répondre à une logique publique (ou d'intérêt général). En outre, le réalisme tend à confondre l'idée et l'idéalisme. Tout n'est pas réductible à la notion d'intérêt. Enfin, il n'aborde pas la question du transnationalisme.

Pour sa part, le modèle de la gouvernance par les normes éclaire l'ordre international par le rôle des institutions mais elle peut pêcher par idéalisme si elle nie les contraintes géopolitiques.

Intervention d'Hubert Védrine

¹ Jan Zielonka, *Europe as Empire. The Nature of the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2006 ; Ulrich Beck, Edgar Grande, *Pour un empire européen*, Paris, Flammarion, 2007.

² Sur l'idée d'empire aux Etats-Unis et en Russie, et les conséquences induites sur le plan international, voir : Didier Chaudet, Florent Parmentier et Benoît Pélopidas, *L'empire au miroir. Figures impériales, intellectuels et pouvoir aux Etats-Unis et en Russie*, Genève, Droz, 2007.

³ François Perroux, *L'Europe sans rivages*, Paris, PUF, 1954. Dans un entretien au *Monde*, le 28 juin 1978, Perroux précise : « L'Europe sans rivages (1954) pouvait avoir deux sens. Ou bien l'Europe libre redevient un foyer d'influence économique, politique, intellectuelle, propageant ses activités intenses vers l'extérieur sans risque d'impérialisme désormais. Ou bien l'Europe est envahie. Sans rivages, elle subit des forces extérieures auxquelles elle ne désire même plus résister. »

Afin de lever les ambiguïtés, Hubert Védrine précise d'emblée que son propos ne prétend pas être une réponse à l'intervention précédente, ni présenter un modèle théorique. Il tient à se différencier de l'approche réaliste pure, insistant sur le besoin de lier cette approche avec le constructivisme. Il se place davantage sous le signe de l'homme d'action souhaitant agir en homme de pensée, d'où un certain scepticisme par rapport à la théorie (les rivalités d'école lui apparaissent comme autant de guerres intestines entre de très petits groupes d'individus qui portent sur des points éloignés de la réalité). Chaque théorie ne peut prétendre n'expliquer qu'une partie du réel. Certes, concède-t-il, les Etats cherchent leur propre survie, ce en quoi ils ne diffèrent pas des ONG et des institutions (voir la perpétuation de l'OTAN).

L'ancien Ministre s'interroge sur le modèle de gouvernance par les normes. Il observe que le terme de « gouvernance » (terme qu'il n'emploie pas) a fait florès dans les relations internationales, notamment sous l'impulsion des organisations financières internationales. Il révèle une modification profonde du rapport au politique : « *nous n'avons plus de problèmes politiques fondamentaux, ceux que nous avons ne sont plus que d'ordre technique* ». Si « les intérêts » sont un construit social, comme l'avancent les constructivistes, « la gouvernance » ne l'est pas moins. Par ailleurs, il faut s'interroger sur les normes elles-mêmes : qui les définit ? S'éloignant de l'interprétation de la chute du communisme par le biais de la « troisième corbeille » d'Helsinki et des dissidents (Charte 77, mouvement Solidarité en Pologne, Andreï Sakharov), Védrine préfère insister sur les origines socio-économiques internes de la faillite de l'URSS.

Sur l'idée de gouvernance

La gouvernance européenne est [...] dominée par la centralité des normes. Mais celle-ci ne la résume pas. S'y ajoute une méthode de gouvernance fondée sur trois niveaux d'intensité : les politiques qui sont « communautarisées » c'est-à-dire placées sous la responsabilité de la Commission. Il y a ensuite les politiques harmonisées qui imposent aux Etats de l'Union d'avoir des normes harmonisées mais non unifiées, édictées à l'initiative des Etats. C'est notamment ce stock de normes harmonisées qui forment l'acquis communautaire. Enfin, il y a ce que la stratégie de Lisbonne a inventé, c'est-à-dire la méthode ouverte de coordination. (...)

Cette architecture européenne est en symbiose assez étroite avec les schémas de gouvernance mondiale où l'on retrouve au fond cette même configuration : les biens publics mondiaux qui passent par la mise en place des schémas supranationaux et pas seulement inter-gouvernementaux, l'ensemble des domaines de la régulation mondiale où la coopération entre Etats doit être forte pour déboucher sur des règles communes et harmonisées – type OMC – et enfin les champs d'action où les Etats s'engagent sur des objectifs communs mais où personne n'est là pour les contrôler, les surveiller et encore moins les punir.

Zaki Laïdi,

La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne,

Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, p.60 et 61.

Les promoteurs de la régulation de la mondialisation par le commerce organisé, qui occupent une place intermédiaire entre les libéraux dérégulateurs purs et durs (répétons que la mondialisation est une dérégulation) et les régulateurs dirigistes, acceptent l'économie de marché mais estiment qu'elle peut et doit obéir à des règles. Que ce soit dans l'entreprise (*corporate governance*), au sein de chaque pays (réglementations diverses), à l'intérieur du grand marché européen (règles de la concurrence) ou international (dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce). (...)

Toutefois, la régulation qu'ils jugent nécessaire n'est pas tant celle des Etats que celle d'organismes supranationaux ou indépendants (indépendants des Etats, s'entend). Il s'agit de mettre en place une « gouvernance » – ou plutôt une *governance* – de la mondialisation, avec ses déclinaisons : « bonne gouvernance », *corporate governance*, etc., soit un ensemble de règles anglo-saxonnes propres au gouvernement d'entreprise, auxquelles devraient se conformer tous les pouvoirs politiques et économiques, y compris les Etats. Cela n'est pas sans poser un redoutable défi démocratique. (...)

Ce qui est frappant et qui se révèle problématique, avec la « gouvernance », c'est que les règles édictées par ces panels d'experts, ces gendarmes corporatistes, ces organes techniques d'autorégulation, etc., débordent vite le seul cadre du marché des biens et services qu'elles sont censées régir.

Hubert Védrine,
Continuer l'Histoire,
Paris, Fayard, 2007, p.61-62, p.62 et p.63.

D'une manière générale, Védrine aime définir la pluralité d'acteurs que l'on réduit sous le même vocable – parlant « des Européens » plutôt que de l'Union Européenne, et « des ONG » plutôt que de « la société civile ». Il souligne ainsi la grande hétérogénéité des ONG de par leurs statuts, capacités de financement et d'organisation...

Il observe également l'irréalisme dont ont fait preuve les Occidentaux après 1991 et l'« *Irrealpolitik* » qu'ils mettent en œuvre. Elle a pris deux formes : d'une part, l'*hybris* américain, qui consiste à transformer le monde par la force ; d'autre part, les Européens partagent ce souci déclaré de participer à la transformation du monde, mais éprouvent une aversion profonde pour le recours à la force. Garde au risque de prétention ou d'ingénuité, l'Occident n'est pas sur le sommet du mont Olympe !

Les Européens, vision du monde et de leur puissance

La première puissance qui s'offre donc à la puissance européenne est celle du *parachèvement* stratégique avec toutes les limites que nous venons d'évoquer brièvement. Mais ce choix n'en est qu'un parmi d'autres. On peut imaginer – et dans le cas de l'Europe, cette hypothèse se vérifie – qu'un acteur qui n'est pas le garant ultime de sa sécurité pratique l'*évitement*, c'est-à-dire le refus plus ou moins prononcé de s'intéresser aux conséquences de cette absence d'autonomie. L'*évitement* pouvant se traduire par une intériorisation acceptée de cette infériorité ou de cette dépendance vis-à-vis du garant ultime.

Enfin, il existe une troisième modalité qui consiste à transformer le refus de la puissance en vertu, c'est-à-dire convertir l'*évitement* en dérivation. Toute la démarche de l'Europe consisterait à faire en sorte que l' « ordre mondial » ait à se poser non pas la question de la garantie ultime de la sécurité de chaque nation, mais la garantie de l'espèce humaine prise plus que jamais dans des réseaux d'interdépendance. Poussée plus loin, cette démarche peut chercher à trivialisier les formes classiques de sécurité nationale et militaire pour valoriser les modalités post-modernes de la sécurité, qu'elle soit environnementale, sanitaire ou sociétale. Lorsqu'on observe la réalité politique de l'Europe, on trouve ainsi des fragments de ces trois dimensions : des fragments de recherche de la puissance (y compris sur le plan militaire), un refus persistant de la puissance et une ambition à *décentrer* le champ de la puissance vers des domaines civils et sociétaux.

Zaki Laïdi,
La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne,
Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, p.24-25.

Depuis 1945 et plus encore depuis 1989, les Européens croient vivre dans un monde posttragique, posthistorique (postnational, même, pour les fédéralistes), un monde idéal, démocratique et pacifique, régi par des valeurs universelles, la norme, le droit, la sécurité collective, la prévention des conflits. D'une certaine manière, ils rêvent d'un monde peuplé d'Européens de l'Ouest. Ils reprennent à leur compte, en la simplifiant, la notion de *soft power* formulée en 1990 par le professeur américain Joseph Nye. En même temps – et de manière contradictoire –, ils jugent impératif, au nom d'un prosélytisme aussi ancien que la chrétienté (« Allez évangéliser toutes les nations... »), d'imposer leurs propres valeurs à tous les autres. Mais pas par la force ! Pour les Européens d'aujourd'hui, les discours, les conditionnalités, le chantage à l'aide, les remontrances, l'ingérence sont acceptables et légitimes. La guerre, les bombes, l'occupation militaire ne le sont pas.

Hubert Védrine,
Continuer l'Histoire,
Paris, Fayard, 2007, p. 21-22.

L'affaiblissement des Etats, contrairement à ce qu'avancent ultralibéraux et anciens gauchistes, n'est pas nécessairement un facteur de progrès. La question marquante, dans la plupart des Etats du Tiers-Monde, ne résulte pas du « trop d'Etat », mais de son absence, de son incapacité à assurer l'ordre et la prospérité. Un système multilatéral efficace et cohérent doit lui-même pouvoir s'appuyer sur des Etats forts, à même d'assumer leurs responsabilités internationales. La perte d'influence des Etats peut de ce fait s'avérer contreproductive, sans compter les risques de dessaisissement démocratique, y compris au sein de l'UE.

Au final, Hubert Védrine regrette un écart qu'il juge trop grand entre les théoriciens des relations internationales et les praticiens.

Commentaires des deux intervenants

Zaki Laïdi remarque que la mondialisation constitue une source de redistribution de pouvoir et de richesses, au contraire de ce qu'avancent les altermondialistes univoques. Le commerce international n'apparaît donc pas comme un jeu à somme nulle. A propos de la distinction entre *hard* et *soft power*, il n'y a pas de déterminisme à proprement parler : l'émergence d'une défense européenne, symbolisée par les missions de Petersberg, ne change pas le fait central que *les Européens ne se vivent pas comme les garants ultimes de leur sécurité*. Revenant sur les reproches faits à la formalisation théorique de l'ordre international, Zaki Laïdi ne défend pas l'idée qu'il ne faille qu'un principe interprétatif, mais privilégie en revanche l'intérêt de la cohérence interprétative d'une théorie. Si Mearsheimer ne prétend pas répondre de tout, son réalisme a au moins la vertu d'être cohérent. La grille d'analyse qu'il emploie tend à appréhender le phénomène Al-Qaïda à travers une logique de territoire étatique soutenant les terroristes, et non une logique réticulaire. Concernant la question de la gouvernance par les normes, l'approche constructiviste permet de s'interroger sur qui produit des normes, et au bénéfice de qui elles agissent. La norme présente de ce point de vue un caractère dynamique : elle vient dans les bagages du dominant, mais peut toujours être retournée par le dominé à son profit.

Hubert Védrine considère avec un peu de réticence l'idée d'une gouvernance par les normes, qui peut masquer une domination sous le concept de gouvernance. Derrière la « gouvernance », on retrouve des gouvernants⁴. La gouvernance par les normes ne constitue pas une alternative radicale à un réalisme étroit. Attention également à proclamer un universalisme des normes, puisque nous sommes exposés à l'avenir à la promotion des « valeurs universelles chinoises » dont la teneur démocratique n'est pas garantie. L'Europe ne doit pas se contenter de théoriser ce qu'elle est devenue, mais plutôt résoudre un certain nombre de dilemmes. Face à un monde qui est plutôt « souverainiste », de la Chine sourcilleuse, à la Russie qui refuse la charte énergétique européenne, en passant par les Etats-Unis, dont le représentant à l'ONU présente la gouvernance mondiale comme un « danger » et où il existe un puissant courant souverainiste juridique. Sans recourir à un réalisme étroit, l'Europe doit réagir afin que le monde multipolaire⁵ ne se fasse pas sans elle.

Questions de la salle

⁴ William Genieys, *Qui gouverne la gouvernance ? Par delà l'Etat, l'action des élites programmatiques*, Paris, Presses de Sciences Po, à paraître en 2007

⁵ Sur le concept de multipolarité, voir : « Vers un monde multipolaire ? » <http://www.laidi.com/papiers/1003.pdf>. Zaki Laïdi y distingue trois formes de multipolarité : la multipolarité de fait (nous vivons déjà dans un monde multipolaire), la multipolarité construite (thèse française de l' « Europe-puissance ») et le système mondial pluraliste (modèle de la gouvernance par les normes).

Les questions ont abordé plusieurs éléments clés de la réflexion : la question de l'Etat, des normes, des reconfigurations géopolitiques, des médias.

Hubert Védrine s'inquiète de la « faiblesse mentale » des Européens, incapables de se mettre d'accord sur une conception de la puissance. D'après lui, il est faux de dire que la construction européenne a apporté la paix. Bien davantage, c'est le rôle exogène de l'URSS, par la peur qu'elle suscitait, et des Etats-Unis, à travers le plan Marshall, qui explique la pacification du continent. La construction européenne n'a empêché aucune guerre plausible.

S'il est vrai que les institutions jouent un rôle dans les relations internationales, il ne fait pas oublier qu'elles sont souvent imposées par les vainqueurs – à commencer par la SDN et l'ONU.

Zaki Laïdi relève une contradiction du discours précédent, qui refuse de voir le monde sous le prisme d'un « Occident » dominateur et, en même temps, critique d'un même bloc les erreurs des Occidentaux, en estompant les responsabilités endogènes des élites souvent intéressées au maintien d'un *statu quo* au détriment des sociétés locales. De ce fait, la démocratisation ne doit pas être avancée comme une idéologie, ni envisagée comme une croisade.

Hubert Védrine avance pour sa part qu'Huntington a sans doute moins tort que le Fukuyama de « la fin de l'Histoire », le « choc des cultures » s'avérant plutôt un « choc des incultures » sous l'impulsion de minorités agissantes. Sur la démocratisation, la question qui se pose ne concerne pas la finalité, mais les conditions de légitimité et d'efficacité de sa propagation (ingérence, prosélytisme).

Les questions suivantes portent sur l'Afrique du Sud (Xavier de Villepin), si peu semblable aux Européens, le protectionnisme et le nationalisme, le devenir du monde multipolaire et de l'Europe politique, ou encore sur les enjeux systémiques (Pierre Lévy).

Hubert Védrine souligne que l'Occident a perdu « le monopole de l'Histoire », son caractère exclusif et qu'il se repose sur ses acquis géopolitiques. Avec une politique intelligente, il y a toutefois fort à parier que l'influence des Occidentaux restera très forte. A cet égard, les Européens n'ont pas de vision uniforme de leur avenir en tant que puissance, insiste-t-il. La proposition du « noyau dur » ne permet pas de régler les problèmes européens, puisqu'il n'y a pas de liste de pays volontaires, ni de domaines d'intégration prioritaires dans lesquels avancer. Sans doute la peur de l'environnement géopolitique

permettra-t-elle de renforcer l'intégration politique, mais le sursaut politique sera assez tardif.

L'UE, la puissance et le *hard power*

(...) quand bien même l'Europe se doterait d'une force militaire, celle-ci ne fera pas pour autant d'elle un *hard power*. La conversion de l'Europe en *hard power* suppose peu ou prou une fédéralisation de sa politique étrangère. Or celle-ci n'est guère possible sans fédéralisation du système politique européen, si l'on veut bien admettre que la sécurité et la défense constituent le noyau dur de la souveraineté des Etats. La seule hypothèse vraisemblable est celle d'une harmonisation des politiques extérieures de l'Europe sur la base d'une logique de socialisation entre acteurs politiques européens, d'interdépendance des sociétés, de rationalisation des dépenses militaires et de convergences d'intérêts.

Zaki Laïdi,

La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne,
Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, p.151.

Cette question de la puissance n'est pas juridique ou institutionnelle, elle est mentale et ne relève pas des traités. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Européens de l'Ouest ont cru à un monde post-tragique et pouvoir tourner le dos à l'esprit de puissance, hormis en matière commerciale. S'ils répugnent à l'idée de puissance, c'est par rejet de leur passé, par pacifisme, angélisme, hédonisme, atlantisme ou simple fatigue. Ils aspirent à une grande Suisse (quoique les Suisses aient gardé, eux, l'esprit de défense), un ensemble sûr, protégé, riche, qui exerce de surcroît, via les ONG, l'aide au développement, etc., une importante activité humanitaire et philanthropique. A l'exception de la France et de la Grande-Bretagne, ils s'en sont remis aux Etats-Unis pour leur sécurité, ce que le traité qui a fondé l'Alliance atlantique et de l'OTAN a concrétisé. Là est la vraie raison de la circonspection ou de la méfiance des autres Européens vis-à-vis du discours français sur l'Europe-puissance. Pourquoi risquer de faire double emploi avec l'OTAN, pourquoi « antagoniser » les Américains, pourquoi aider les Français à retrouver, par ce biais, leur rôle évanoui ? s'interrogent-ils.

Hubert Védrine,

Continuer l'Histoire,
Paris, Fayard, 2007, p.109-110.

Zaki Laïdi rappelle les difficultés de l'UE à se situer dans un monde d'Etats. La mondialisation mène à une pluralisation des puissances sur le plan international, au point que l'on peut parler de décentrement. Face à la perspective du protectionnisme, des courants politiques portant ces idées se font sans doute entendre davantage, mais la dynamique d'intégration du système économique mondial ne s'en trouve pas interrompue ; le rythme de croissance du commerce mondial reste plus rapide que la croissance de la production. Alors qu'Hubert Védrine ne voyait pas un système émerger depuis l'après 1991, Zaki Laïdi observe que nous restons dans des horizons temporels courts, mais que des forces stabilisatrices ont permis de limiter le chaos. Avec le processus d'élargissement, l'UE a par exemple réussi à

stabiliser le continent, comme en témoigne l'évolution de la Pologne (davantage sur le plan économique que politique récemment). A sa manière, elle a réduit les problèmes de minorités nationales en Europe, et se doit de défendre la démocratie et les Droits de l'Homme sans idéologie ni cynisme.